

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE


 Valloire  
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
 SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Erice GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

**Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 20-03-029**

**Objet : Budget des équipements touristiques : Approbation du budget primitif 2020**

Le rapporteur : Jean-Claude Rouget, Adjoint au Maire.

Le projet de budget primitif (BP) des équipements touristiques pour 2020 a été présenté lors de la Commission des finances du 4 mars dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2020, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 812 085.00 €	1 812 085.00 €
Section d'investissement	2 180 317.82 €	2 180 317.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 992 402.82 €</b>	<b>3 992 402.82 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20\_03\_029-DE



Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rouget,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

➤ d'approuver le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2020 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 812 085,00 €	1 812 085,00 €
Section d'investissement	2 180 317,82 €	2 180 317,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 992 402,82 €</b>	<b>3 992 402,82 €</b>

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Valloire, le 12/03/2020

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

